

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.09.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.12.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** Nettoyant vitres concentré RM 503**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Conserver hors de portée des enfants.

Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :****Alfred Kärcher SE & Co. KG**

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939

BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com**Service chargé des renseignements :**

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoisons

(+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.**2.2 Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant

(suite page 2)

BE

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.09.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.12.2024

Nom du produit Nettoyant vitres concentré RM 503

(suite de la page 1)

- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Produit de nettoyage.

· **Composants dangereux:**

CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3 Reg.nr.: 01-2119457435-35-xxxx	1-méthoxypropane-2-ol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	5-10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	2-propanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≥5-<10%

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de surface non ioniques	<5%
parfums	

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.09.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.12.2024

Nom du produit Nettoyant vitres concentré RM 503

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.**· Autres indications** Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****· Stockage :****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.**· Indications concernant le stockage commun :** Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.**· Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.09.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 20.12.2024

Nom du produit **Nettoyant vitres concentré RM 503**

(suite de la page 3)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :		
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol		
VL	Valeur momentané	Valeur à long terme
	Valeur momentané	Valeur à long terme
	D;	
67-63-0 2-propanol		
VL	Valeur momentané	Valeur à long terme
	Valeur momentané	Valeur à long terme

· DNEL		
67-63-0 2-propanol		
Oral	DNEL	26 mg/kg×d (consommateur)
Dermique	DNEL	888 mg/kg×d (employé)
		319 mg/kg×d (consommateur)
Inhalatoire	DNEL	500 mg/m3 (employé)
		89 mg/m3 (consommateur)

· PNEC		
67-63-0 2-propanol		
PNEC		140,9 mg/l (freshwater)
		140,9 mg/l (marine water)
		140,9 mg/l (STP)
		2251 mg/l (STP)
PNEC sediment		552 mg/kg (freshwater)
		552 mg/kg (marine water)
PNEC soil		28 mg/kg (soil)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène** : Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire** : Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains** : Non nécessaire.
- **Matériau des gants** Non nécessaire.
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Non nécessaire.
- **Protection des yeux/du visage** Non nécessaire.

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.09.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 20.12.2024

Nom du produit Nettoyant vitres concentré RM 503

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Indications générales.	
État physique	Liquide
Couleur :	jaune
Odeur :	citronnée
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion :	-5 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair	37 °C (Closed Cup) Ne favorise pas la combustion (n° 32.5.2 du CTM de l'ONU, méthode L.2).
Température d'inflammation :	pas applicable
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH à 20 °C	5,8
valeur du pH 1 %:	6-8
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
dynamique à 20 °C:	3 mPas
Solubilité	
l'eau :	entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,986 g/cm³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Densité de vapeur relative	Non déterminé.
Caractéristiques des particules	Non applicable.
9.2 Autres informations	
Aspect:	
Forme :	liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Modification d'état	
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.09.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.12.2024

Nom du produit **Nettoyant vitres concentré RM 503**

(suite de la page 5)

· Informations concernant les classes de danger physique		
· Substances et mélanges explosibles		néant
· Gaz inflammables		néant
· Aérosols		néant
· Gaz comburants		néant
· Gaz sous pression		néant
· Liquides inflammables		néant
· Matières solides inflammables		néant
· Substances et mélanges autoréactifs		néant
· Liquides pyrophoriques		néant
· Matières solides pyrophoriques		néant
· Matières et mélanges auto-échauffants		néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau		néant
· Liquides comburants		néant
· Matières solides comburantes		néant
· Peroxydes organiques		néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux		néant
· Explosibles désensibilisés		néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol		
Oral	LD50	4016 mg/kg (Rat)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.09.2025 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 20.12.2024

Nom du produit Nettoyant vitres concentré RM 503

(suite de la page 6)

67-63-0 2-propanol		
Oral	LD50	5840 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	13900 mg/kg (can) (OECD 402)
2605-79-0 aminoxide de décyldiméthyl		
Oral	LD50	301-2000 mg/kg (Rat)
· Effet primaire d'irritation :		
· de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Mutagénicité sur les cellules germinales		
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Cancérogénicité		
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Toxicité pour la reproduction		
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique		
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée		
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Danger par aspiration		
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· 11.2 Informations sur les autres dangers		
· Propriétés perturbant le système endocrinien		
Aucun des composants n'est compris.		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité		
· Toxicité aquatique :		
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol		
LC50/96 h	6812 mg/l	(Leuciscus idus) (DIN 38412)
67-63-0 2-propanol		
LC50/96 h	9640 mg/l	(Pimephales promelas)
EC50/48 h	13299 mg/l	(Daphnia magna)
EC50/72 h	>1000 mg/l	(Desmodesmus subspicatus)
EC10/18 h	>1000 mg/l	(Pseudomonas putida) (DIN 38412)
2605-79-0 aminoxide de décyldiméthyl		
LC50/96 h	31,8 mg/l	(Brachydanio rerio) (OECD 203)
EC50/48 h	3,43 mg/l	(Daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72 h	0,16 mg/l	(Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
· 12.2 Persistance et dégradabilité		
Pas d'autres informations importantes disponibles.		
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation		
Pas d'autres informations importantes disponibles.		

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.09.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.12.2024

Nom du produit Nettoyant vitres concentré RM 503

(suite de la page 7)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Valeur DCO :** 536.000 mg/l
- **Indications générales :**

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets

20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
----------	---

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** néant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.09.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.12.2024

Nom du produit Nettoyant vitres concentré RM 503

(suite de la page 8)

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
 - **Prescriptions nationales :**
 - **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

- **Phrases importantes**
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Contact :**
 - Regulatory Affairs
 - Tel.: +49-7195-14-0
 - productsafety.management.de@karcher.com

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.09.2025

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 20.12.2024

Nom du produit **Nettoyant vitres concentré RM 503**

(suite de la page 9)

- **Numéro de la version précédente:** 3
- **Acronymes et abréviations:**
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 - Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**
- 0-011-397-0 RM 503/8 2-797